

UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE SUR MESURE

Fort de son expérience dans le domaine des opérations patrimoniales, la Banque Wormser Frères a noué un partenariat avec l'assureur **AEP** (Assurance Epargne Pension), pour vous proposer un contrat d'assurance-vie souple et évolutif permettant une gestion sur mesure de vos actifs financiers.

Ce contrat d'assurance-vie permet de répondre à deux exigences :

- valoriser et transmettre votre patrimoine dans un cadre fiscal avantageux ;
- investir vos actifs en bénéficiant de la plus grande liberté dans le choix des supports et du mode de gestion.

ACCÈS À L'EXPERTISE DE LA BANQUE WORMSER FRÈRES

Gestion de portefeuille de titres en direct
Gestion de conviction à moyen long terme
Investissements diversifiés sur les grandes places financières mondiales

LA GESTION PERSONNALISÉE

La Banque Wormser Frères a développé sa stratégie d'investissement en privilégiant les valeurs de la maison Wormser : l'indépendance, la stabilité et la réactivité. Le premier fonds d'actions internationales a été lancé dès 1979, parmi les premiers de la place.

Une expertise reconnue

Investissement en direct dans des obligations et des actions.

Des sociétés sélectionnées d'après les analyses de nos gérants.

Notre approche

- ✓ Rendement
- ✓ Conviction
- ✓ Liquidité
- ✓ Diversification géographique
- ✓ Prudence et sécurité

Les mandats d'arbitrage

- **Gestion Actif+** (OPCVM, Actions et Obligations), gestion sous-mandat d'arbitrage personnalisée, à partir de 300 000 € ;
- **Gestion Actif** (OPCVM uniquement), gestion sous-mandat d'arbitrage personnalisée, à partir de 75 000 €.

Ce document non contractuel à caractère commercial ne constitue pas une offre de souscription. Avant toute souscription de ce produit, il est recommandé de vous renseigner auprès de votre conseil fiscal habituel. La banque décline toute responsabilité à cet égard. Les taux d'intérêts mentionnés s'entendent bruts et sont calculés sur la base de l'année bancaire sur 360 jours. Les taux d'intérêt actuariels sont calculés sur la base de l'année civile sur 365 jours.

Sécurité-Rendement	Gestion Equilibrée	Gestion Dynamique	Gestion Discrétionnaire
Actions : jusqu'à 20 % Obligations / Monétaire	Actions : jusqu'à 60 % Obligations / Monétaire	Actions : entre 50 % et 100 % Obligations / Monétaire	Pas de limite d'allocation prédéfinie

** Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

LA GESTION LIBRE

A partir de 15.000 €, vous pouvez souscrire à un vaste choix de plus de **3 700 unités de compte** avec la possibilité d'effectuer des arbitrages quotidiens. Ce large choix de supports d'investissement permet de construire une allocation financière personnalisée en fonction de votre objectif et de votre horizon de placement.

Vous pourrez définir votre allocation à partir d'une liste de 80 fonds réputés donnant accès à 20 thématiques d'investissement différentes (Actions, Matières Premières, Obligations, Fonds Patrimoine, Gestion Alternative,...) ainsi que des SCPI et SCI.

Il est également possible d'investir dans des titres en direct (actions, obligations, trackers et EMTN) sous certaines conditions de montant.

UNE APPROCHE PATRIMONIALE

Préalablement à la souscription de votre contrat d'assurance vie, nous réalisons un audit de votre patrimoine et nous assurons de l'adéquation de votre profil de risque avec le choix de vos investissements (en gestion libre) ou avec le type de mandat de gestion que vous sélectionnez (en gestion personnalisée).

Nous vous conseillons dans la mise en place de votre contrat d'assurance vie pour :

- définir le montant à investir au regard de votre patrimoine global ;
- rédiger soigneusement la clause bénéficiaire en fonction de votre environnement familial et des situations particulières (enfants fragiles, familles recomposées, présence de capitaux démembrés...).

En fonction de votre situation patrimoniale et fiscale, la Banque Wormser Frères met également à votre disposition un contrat de capitalisation équivalent au contrat d'assurance vie présenté ci-dessus (hormis les avantages successoraux propres à l'assurance vie).